Image not found or type unknown

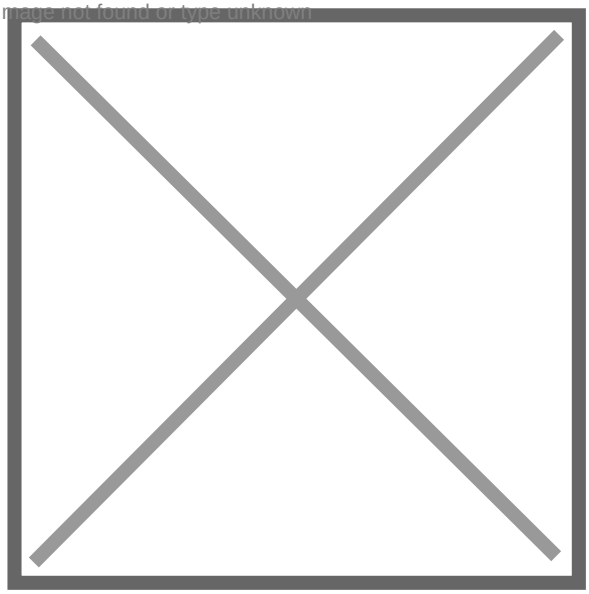

Casser un bail,envahi par les cafards

Par **HESTIN**, le **21/01/2009** à **14:28**

Bonjour J'ai loué un appartement depuis le 01-12-2008,le propriétaire ne nous avait pas dit que le logement etait infesté de cafard (certains de plus de 3 cm)Il a une boulangerie au RDC.Mon amie a eu une salmonellose du certainement au cafard.Nous voudrions quitter l'appartement au plus vite.Comment faire,faut-il contacter les services d'hygiene ou la mairie? Merci de votre réponse

Par **domi**, le **21/01/2009** à **15:29**

bonjour , les services d'hygiènes font partie de la mairie !! Il vous suffit de les contacter par téléphone pour prendre un RdV et ils viendront constater les faits .Cette démarche sera gratuite pour vous .
.[fluo]Mon amie a eu une salmonellose du certainement au cafard.[/fluo] la salmonelle est une bacterie qui se développe dans les aliments ! Nul besoin de cafards pour attraper une salmonellose !
En attendant sachez que vous pouvez trouver dans les jardineries des fumigènes (6 euros environ) qui déjà vous aideront à eliminer les cafards en attendant les services d'hygiène !
Domi

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés